

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 23 mai 2024

Nombre de conseillers

En exercice 12
Présents 08
Votants 11
Absents 04

Date de la convocation :
16 mai 2024

Date d'affichage :
17 mai 2024

OBJET :

Délibération N° 2024-05-29

Convention de servitude
ENEDIS
pour pose d'une
canalisation
souterraine
(Parcelle section I n° 47)

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Prefecture
Le 07/06/2024
Et publication ou notification
Du 14/06/2024

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois du mois de mai à 20 h 30.
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme - Gallineau Sébastien - Martinez Dimitri - Mas Cédric - Mejeceze Jean-Paul - Mézy Amandine - Verbiguié Laurie.

Absents : Bouyssou Vanessa a donné procuration à Mézy Amandine - Grimal Béatrice a donné procuration à Belin Jérôme - Serrau Martial a donné procuration à Mas Cédric - Soulier Bruno.

Secrétaire de séance : Verbiguié Laurie.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2022-11-85 en date du 28 novembre 2022 : « **Convention de servitude avec Enedis – Occupation du domaine public – alimentation mairie/APC** ».

Il expose que ladite délibération n'est pas assez précise car la parcelle et la section doivent être mentionnées, ainsi que la nature de la servitude.

Il propose donc au Conseil Municipal la délibération suivante :

« Une convention de servitude a été signée avec ENEDIS pour la pose d'une ligne électrique souterraine (canalisation) sur la parcelle cadastrée Section I numéro 47.

Il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'actes authentiques de constitution de servitudes, dont les frais de Notaire sont à la charge d'ENEDIS ».

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la proposition telle que faite et autorise Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à la convention mentionnée ci-dessus, ainsi que tous documents nécessaires à intervenir.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire
Jacques COLDEFY

